

les cloches de toutes les églises du diocèse, pour annoncer l'ouverture de la grande solennité du Jubilé. On aura le soin de prévenir de ceci tous les fidèles, afin qu'ils commencent dès ce moment à s'unir à toutes les intentions qu'a eues Notre Vénérable Pontife en accordant ce Jubilé.

15. Sans rien changer à ce qui est prescrit plus haut, pour votre Jubilé particulier, vous suivrez ce que je dis dans l'Article 14 de cette Circulaire, afin qu'il y ait une uniformité par tout le Diocèse pour annoncer le commencement du Jubilé. Ainsi, le Dimanche de la Passion, après votre messe de Communauté, vous chanterez le *Veni Creator*, comme il est marqué ci-dessus, et le soir, à 6 heures, vous ferez sonner vos cloches pendant une demi-heure.

Priez, Nos Très-Chères Filles, pour que la Présente porte ses fruits et que les exercices qui y sont recommandés se fassent avec une telle ferveur que le Père des miséricordes les aie pour agréables ; et que sa juste colère étant apaisée, il se réconcilie avec tous les pécheurs.

Que Jésus-Marie-Joseph avec tous les Anges et les Saints nous bénissent tous !

MONTRÉAL, le 15 mars 1875.

† IG. EV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Vous recevrez, avec la Présente, la Circulaire adressée au Clergé, concernant la reconstruction de la Cathédrale. Vous y verrez les différents moyens qui y sont suggérés pour en poursuivre les travaux. En faisant appel au Clergé et aux Paroisses, les Communautés n'ont pas été oubliées et avec raison. Car, malgré la gêne pécuniaire dans laquelle elles se trouvent toutes plus ou moins, elles se sont montrées très-généreuses. Aussi, l'Evêque se fait-il un juste devoir de leur en témoigner sa reconnaissance. Ce que j'ai principalement en vue en leur envoyant cette circulaire, est d'intéresser leurs Elèves à cette Œuvre Diocésaine, en les invitant à y concourir par le sacrifice de leurs menus plaisirs et le produit de leurs petites économies dont elles seront largement récompensées.

† I. E. DE M.